



CHARTE D'ADHÉSION À LA CONFÉRENCE PERMANENTE DES ORGANISMES DE FORMATION (CPOF)

Préambule

La Conférence Permanente des Organismes de Formation (CPOF) est une instance de dialogue, de plaidoyer et de proposition visant à influencer favorablement l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de formation professionnelle en France et en Europe.

Elle promeut une vision humaniste et inclusive de la formation, centrée sur l'émancipation des personnes, l'insertion sociale et professionnelle, la citoyenneté et l'adaptation aux grandes transitions économiques, numériques et écologiques.

L'adhésion à la CPOF implique un engagement actif et une adhésion aux principes énoncés ci-dessous.

1. Valeurs et Principes Fondamentaux

Les membres de la CPOF s'engagent à respecter et promouvoir les valeurs suivantes :

- **Humanisme et émancipation :** La formation est un levier d'épanouissement personnel, de développement des qualifications, des compétences et d'inclusion sociale.
- **Inclusion et diversité :** Reconnaissance, respect et valorisation de la diversité des publics (demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, migrants, etc.), avec un engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Citoyenneté et démocratie sociale :** Intégration de la dimension culturelle, civique et démocratique dans la formation, en respect des droits fondamentaux.
- **Qualité et innovation :** Amélioration continue des pratiques, développement de l'innovation pédagogique et adaptation aux évolutions socio-économiques et technologiques.
- **Transitions écologique et numérique :** Prise en compte des transformations écologiques et technologiques pour une formation durable et responsable, anticipant les mutations du monde du travail.

2. Engagements des Membres

En rejoignant la CPOF, chaque membre s'engage à :

- **Adhérer aux valeurs** et aux principes énoncés ci-dessus et les promouvoir activement.
- **Participer activement** aux travaux de la CPOF (groupes de travail, conférences, plaidoyer, veille stratégique).
- **Partager les bonnes pratiques et expertises**, contribuant ainsi à l'amélioration collective des dispositifs de formation.
- **Respecter une éthique professionnelle rigoureuse**, garantissant la transparence des actions menées et l'absence de conflits d'intérêts.
- **Assurer un respect réciproque des autres membres**, permettant la loyauté des échanges.
- **S'impliquer dans la gouvernance**, accepter et respecter les arbitrages pris collectivement.

3. Modalités de Gouvernance, de communication et de Suivi

- Chaque membre est invité à participer aux instances de pilotage et aux actions stratégiques de la CPOF.
- Seule la CPOF peut communiquer en son nom.
- La charte est évolutive et pourra être révisée collectivement en fonction des évolutions du secteur et des besoins des membres.

4. Acceptation de la Charte

L'adhésion à la CPOF est effective après signature de la présente charte et validation par les instances compétentes.

Nom de l'organisme : _____

Représentant légal : _____

Date et signature : _____

